

Il faut cependant remarquer que le pouvoir des grandes sociétés à succursales s'est accru sensiblement dans les provinces de l'Ouest entre 1958 et 1968. Le commerce d'épicerie dans les centres commerciaux à rapide évolution est largement aux mains de quelques sociétés à succursales. Également, quelques magasins à succursales ont une part quelque peu inquiétante du marché dans certaines villes. De plus, il y a encore beaucoup à apprendre au sujet de la distribution des aliments, plus particulièrement au niveau de la vente en gros. Le directeur des enquêtes et recherches a bien l'intention de continuer à faire une étude de la situation.

Voilà la déclaration sur laquelle le comité s'est appuyé. Monsieur l'Orateur, le ministre ne me paraît pas avoir été à la hauteur de la situation. Comme il est absent, peut-être pourrais-je lui demander ce qu'ils font à la Direction des enquêtes et des recherches? Est-ce qu'ils se préoccupent vraiment de l'industrie de l'alimentation?

Il y a ensuite la troisième recommandation du deuxième rapport. Celle-ci portait sur certains genres d'accords relatifs à la vente au détail touchant les escomptes de caisse, les rabais sur la quantité, la publicité coopérative, les étalages à l'extrémité des allées, les échantillons gratuits d'un nouveau produit et les indemnités de publicité; le comité a tenté de savoir si ces genres d'accords avaient des conséquences préjudiciables sur les prix de détail, s'ils aidaient à restreindre la concurrence et s'ils étaient préjudiciables aux petits détaillants et aux grossistes.

Voici qu'encore une fois les membres du comité ont appris à la Chambre que le ministre avait ordonné une enquête, ou du moins qu'il avait demandé à la Direction des enquêtes et des recherches d'entreprendre une enquête en juillet. L'enquête fut lancée ostensiblement à l'époque même où les membres du comité envisageaient cette recommandation et tentaient de s'attaquer à ce qui nous paraissait alors un problème très réel. J'estime que le ministre a été moins qu'honnête de ne pas révéler au comité que cette enquête avait lieu.

Non seulement le ministre ne collabore pas avec la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires qui essaie d'obtenir des enquêteurs, mais il ne collabore pas non plus avec le comité spécial. Sachant très bien que ce comité examinait une question, il décida de ne pas révéler que la direction dont il avait la responsabilité faisait le genre de travail qui intéresse les membres du comité. Je trouve cela mesquin.

La recommandation n° 2 du premier rapport du comité portait sur les dispositions relatives à la protection du consommateur de la future loi sur la concurrence. Le comité a demandé au ministre d'essayer ces dispositions et de les faire entrer en vigueur immédiatement, sans attendre les autres dispositions relatives aux pouvoirs des monopoles, aux fusions et aux autres points.

Alors qu'il a fait du bruit sur son intention d'introduire des dispositions relatives à la publicité mensongère ou à la protection du consommateur, le ministre n'a pas encore montré sa ferme intention en faisant inscrire au *Feuilleton* un bill portant sur la protection du consommateur. En fait, le leader du gouvernement ne voulait pas s'engager à faire présenter des dispositions relatives à la publicité mensongère avant le congé prévu d'ici, une, deux ou trois semaines. Je le répète, il est très difficile pour les députés et les membres du comité de prendre le ministre au mot, étant donné le nombre de promesses qu'il n'a pas tenues.

Le ministre n'a pas appliqué les recommandations qui lui ont été faites de bonne foi par les membres du comité dans quatre domaines. Il y en a beaucoup d'autres. Je les signale seulement en passant—il aurait dû appliquer un programme destiné à offrir des aliments aux Canadiens à faible revenu. Aucun programme de ce genre n'a été pré-

### Prix de l'alimentation

senté à la Chambre. Aucune loi en vigueur n'exige des informations sur la valeur nutritive des produits alimentaires. Aucune mesure ne garantit que la publicité sur les produits alimentaires est destinée avant tout à renseigner sur le prix et la qualité et aucune mesure n'encourage les consommateurs à acheter des marques privées qui leur font réaliser d'importantes économies.

Le ministre de la Consommation et des Corporations est en fonction depuis une dizaine de mois. Il n'est que juste, je suppose, de donner à un nouveau ministre la chance de prendre son ministère bien en main, de se rendre compte de la nature et de la portée de ses fonctions et d'aviser à un programme législatif en mesure de répondre aux exigences des Canadiens. Et je suppose qu'il serait injuste de la part des membres de l'opposition de reprocher indûment au ministre son inactivité au cours de cette période, car les problèmes pourraient lui avoir été légués par son prédécesseur.

Mais, monsieur l'Orateur, cette période de grâce est terminée. Le ministre peut être maintenant le juste objet de nos critiques. Il est en fonction depuis une dizaine de mois. Il a reçu deux rapports du comité spécial. Il a reçu le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Dix importantes recommandations d'un comité de la Chambre lui ont été soumises, et il a une moyenne au bâton de .200. L'Association des consommateurs du Canada le critique toujours pour son incapacité à présenter une mesure législative capable de protéger efficacement les consommateurs. Le Conseil des consommateurs du Canada continue de la morigéner au sujet de la loi sur l'emballage et l'étiquetage.

Il est grand temps que le ministre songe à faire autre chose s'il n'a pas l'intention d'aboutir à des résultats dans son poste actuel. Peu m'importe qu'il soit terne, comme quelques-uns l'ont décrit, ou, comme le signalait facétieusement le chef du NPD, qu'il soit vigoureux, énergique et dynamique. Ce sont là des traits de caractère. Pour ma part, je le trouve sympathique.

Mais son bilan est abominable. Non seulement n'a-t-il pas su instaurer de réformes appréciables depuis son entrée en fonction, mais il n'a pas réussi non plus à symboliser la détermination dans la lutte, à laquelle les consommateurs canadiens ont le droit de s'attendre de sa part, et cela c'est un fait également important.

Les temps sont durs. Le ministre ne peut peut-être pas trouver toutes les solutions voulues à la hausse des prix, mais il peut du moins donner l'impression qu'il se préoccupe de la situation, qu'il partage l'inquiétude de millions de Canadiens au sujet de la montée en flèche du coût de la vie, notamment de la hausse des produits alimentaires. Je tiens à le signaler sérieusement dans le cadre du débat actuel. Les ministres précédents de la Consommation ont tous fait figure de croisés. Je parle du ministre des Finances (M. Turner) qui le premier a détenu ce portefeuille, du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) et du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras). Dans une large mesure tous sont partis en guerre, mais pas le ministre actuel à un moment où nous connaissons une hausse choquante du prix des aliments, de l'indice des prix à la consommation et du coût de la vie en général. A une époque où nous enregistrons chaque mois une augmentation de 3.2 p. 100 du prix des aliments, nous avons un ministre qui ne s'engage pas dans la campagne que mon parti et moi croyons nécessaire pour accorder aux Canadiens les services gouvernementaux et l'intérêt auxquels ils ont droit.